

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

Mariage de.....

Avec.....

Célébration le
à.....heures.....

Par.....

Nombre de personnes.....

**Prévoir le dépôt du dossier par les
futurs ou futures époux ou épouses
02 mois avant le mariage.**

CONDITIONS DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

Le mariage nécessite le consentement valable des futurs époux(es), le respect des conditions d'âge (18 ans révolus), des délais de publicité, d'absence des liens de parenté prohibés et de mariage antérieur non dissous.

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux époux, ou l'un de leurs parents, a :

- Son domicile (lieu où vous êtes établi)
- Résidence (Lieu où vous demeurez à un moment donné à titre provisoire)
- Résidence secondaire

La résidence est établie par au moins 1 mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.

Il vous appartient de justifier de votre domicile / votre résidence.

L'officier de l'état civil s'assure qu'au moins l'une des personnes concernées a des liens durables avec la commune

Le dossier de mariage doit être déposé, complété et signé, au minimum deux mois à trois mois avant la date souhaitée du mariage.

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet et la date de la cérémonie ne pourra pas être fixée.

La présence des deux futur(e)s est obligatoire au dépôt du dossier.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

- Extrait d'acte de naissance original avec filiation de moins de 3 mois (pour un acte délivré en France)
- Français né à l'étranger: extrait, avec filiation complète de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois au jour du mariage à demander auprès des Ministère des Affaires Étrangères :

Service Central de l'État Civil

11 rue de la Maison Blanche

44941 NANTES CEDEX 9

ou par internet www.diplomatie.gouv.fr

- Les pièces d'identité des futur(e)s époux(es) (photocopie recto verso): carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour (accompagné du passeport).
- Un justificatif de domicile récent : facture EDF, GDF, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation
- La résidence, suivant le cas, justificatif de la résidence établie par au moins 1 mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.
- Fiche de renseignements concernant les futurs époux
- Attestation sur l'honneur à compléter par les futurs époux
- Liste des témoins (minimum de deux maximum de quatre) avec copies de leurs pièces d'identité. Le témoin étranger doit avoir une connaissance suffisante de la langue française notamment dans sa compréhension, lors de la célébration du mariage.
- Certificat de contrat de mariage délivré par un notaire, si vous en établissez un

Suivant la situation:

- Acte(s) de naissance enfant(s) en commun
- Livret de famille
- Si veuf(s) ou veuve(s) fournir l'acte de décès.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

- Extrait avec filiation de l'acte de naissance datant de moins de 06 mois au jour du mariage, à demander à la mairie du lieu de naissance avec selon le cas:
 1. soit le visa ou la légalisation du Consulat
 2. soit l'apostille du Ministère des Affaires Étrangères (apposée dans le pays d'origine)
- Traduction de l'acte de naissance faite par un traducteur agréé assermenté auprès du Consulat français ou d'une Cour d'Appel de France et datée de moins de 06 mois au jour du dépôt du dossier
- Certificat de célibat ou un certificat de capacité à mariage délivré par le consulat du pays d'origine et traduit en français par un traducteur agréé et assermenté près des Consuls français ou des Cours d'Appel de France datant de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier
- Certificat de coutume délivré par le consulat du pays d'origine et traduit en français par un traducteur agréé et assermenté près des Consuls français ou des Cours d'Appel de France datant de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier
- Justificatif d'identité: copie titre de séjour, passeport
- Un justificatif de domicile récent : facture EDF, GDF, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation ou a défaut un justificatif du dernier domicile dans le pays d'origine
- La résidence, suivant le cas, justificatif de la résidence établie par au moins 1 mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.
- Fiche de renseignements concernant les futurs époux
- Attestation sur l'honneur à compléter par les futurs époux
- Liste des témoins (minimum de deux maximum de quatre) avec copies de leurs pièces d'identité. Le témoin étranger doit avoir une connaissance suffisante de la langue française notamment dans sa compréhension, lors de la célébration du mariage.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

Nom

Prénom(s)

Né(e) à le

Nationalité

Profession

Domicilié(e) à adresse complète

Résidence

Depuis le

Situation matrimoniale* : célibataire – divorcé(e)– veuf(ve) (*rayer les mentions inutiles)

N° de téléphone

Courriel

Fils/fille de

Profession

Domicilié(e) à

Et de

Profession

Domicilié(e) à

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

Nom

Prénom(s).....

Né(e) à le

Nationalité

Profession

Domicilié(e) à adresse complète

Résidence

Depuis le

Situation matrimoniale* : célibataire – divorcé(e)– veuf(ve) (*rayer les mentions inutiles)

N° de téléphone

Courriel

Fils/fille de.....

Profession

Domicilié(e) à

Et de

Profession

Domicilié(e) à



FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMMUN AUX ÉPOUX À COMPLÉTER

Nombre d'enfant(s) commun

Adresse futur domicile conjugal

.....

Il existe il n'existe pas de contrat de mariage

Ce contrat a été reçu le

par Maître

Notaire à (ville, département)

.....

Le Mariage doit être célébré :

Le

à heures

Par

Nombre de personnes

LISTE DES TÉMOINS

À compléter par les futur(e)s époux(es)

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus au moins et maîtriser la langue française. Ils doivent être au minimum deux et au maximum quatre.

Les parents de l'un(e) des futur(e)s peuvent être témoins s'ils n'ont plus à donner leur consentement au mariage en raison de l'âge de leur enfant.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

1er TÉMOIN	2E TÉMOIN
Nom..... Prénom (s)..... Profession..... Adresse.....	Nom..... Prénom (s)..... Profession..... Adresse.....
3E TÉMOIN	4E TÉMOIN
Nom..... Prénom(s)..... Profession..... Adresse.....	Nom..... Prénom(s)..... Profession..... Adresse.....

Ce document doit être remis avec une photocopie recto verso de la pièce d'identité des témoins, au moment du dépôt du dossier.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le : à

Atteste sur l'honneur

avoir mon domicile à l'adresse (adresse complète) :

Depuis le :

avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption (adresse complète)

Depuis le : jusqu'au :

être célibataire OUI NON

ne pas avoir contracté de mariage depuis celui célébré

à :

le avec:

dissous par décès survenu le :

dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le:

par :

A le

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le : à

Atteste sur l'honneur

avoir mon domicile à l'adresse (adresse complète) :

Depuis le :

avoir ma résidence où j'ai résidé sans interruption (adresse complète)

Depuis le : jusqu'au :

être célibataire OUI NON

ne pas avoir contracté de mariage depuis celui célébré

à :

le avec:

dissous par décès survenu le :

dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le:

par :

A le

Signature